

ARCHIVAGE DE VOS EXAMENS ET QUALITÉ DES SOINS



L'Assurance maladie ne rembourse plus l'archivage de vos images médicales.

C'est une perte de chance pour la qualité du suivi de vos examens et l'efficacité de votre prise en charge médicale

Archiver vos examens, à quoi ça sert ?

L'archivage de vos examens permet de les comparer et de suivre votre dossier radiologique ou de détecter l'apparition de certaines pathologies afin d'améliorer votre prise en charge.

L'archivage, c'est fini et la qualité des soins avec ?

Si vous voulez continuer à faire archiver vos images demandez-le à votre médecin radiologue. Vous devrez acquitter une contribution qui ne sera pas remboursée par l'assurance maladie.